

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 8655-8:2022

Appareils volumétriques à piston - Partie 8: Mode opératoire de mesure photométrique de référence pour la détermination de volumes (ISO

Piston-operated volumetric apparatus -
Part 8: Photometric reference
measurement procedure for the
determination of volume (ISO

Volumenmessgeräte mit Hubkolben - Teil
8: Photometrisches
Referenzprüfverfahren zur Bestimmung
des Volumens (ISO 8655-8:2022)

05/2022



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 8655-8:2022 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 8655-8:2022.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 8655-8:2022

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 8655-8**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Mai 2022

ICS 17.060; 71.040.20

Version Française

Appareils volumétriques à piston - Partie 8: Mode opératoire de mesure photométrique de référence pour la détermination de volumes (ISO 8655-8:2022)

Volumenmessgeräte mit Hubkolben - Teil 8:
Photometrisches Referenzprüfverfahren zur
Bestimmung des Volumens (ISO 8655-8:2022)

Piston-operated volumetric apparatus - Part 8:
Photometric reference measurement procedure for the
determination of volume (ISO 8655-8:2022)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 13 février 2022.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
-----------------------------	---

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 8655-8:2022) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 48 « Équipement de laboratoire » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 332 « Équipement de laboratoire » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2022 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 8655-8:2022 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 8655-8:2022 sans aucune modification.

**Appareils volumétriques à piston —
Partie 8:
Mode opératoire de mesure
photométrique de référence pour la
détermination de volumes**

Piston-operated volumetric apparatus —

*Part 8: Photometric reference measurement procedure for the
determination of volume*



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences générales	2
5 Équipement d'essai	2
5.1 Généralités	2
5.2 Spectrophotomètre	2
5.3 Cuve et agitateur	2
5.4 Dispositifs de mesure	3
5.5 Équipement utilisé pour la préparation des solutions	3
5.6 Balances	3
5.7 Densimètre	4
5.8 pH-mètre	4
6 Réactifs	4
6.1 Exigences générales	4
6.2 Eau	4
6.3 Solution tampon	4
6.4 Solution de chlorure de cuivre (II)	4
6.5 Solutions de Ponceau S	5
6.6 Solutions d'étalonnage	5
6.7 Stabilité des solutions	6
6.7.1 Généralités	6
6.7.2 Conservateurs	6
6.7.3 Photosensibilité	6
6.7.4 Température de stockage	6
7 Conditions d'essai	7
7.1 Généralités	7
7.2 Laboratoire d'essai	7
7.3 Évaporation	7
8 Mode opératoire	8
8.1 Généralités	8
8.1.1 Résumé	8
8.1.2 Conditions d'essai	8
8.1.3 Volume d'essai	8
8.1.4 Nombre de mesurages par volume à soumettre à essai	8
8.2 Étalonnage du système	8
8.2.1 Généralités	8
8.2.2 Mode opératoire d'étalonnage du système	8
8.2.3 Étalonnage précédent	9
8.3 Mode opératoire photométrique	9
8.3.1 Préparation des cuves	9
8.3.2 Zéro du spectrophotomètre	9
8.3.3 Absorbances de départ	9
8.3.4 Distribution du liquide d'essai	9
8.3.5 Absorbance du mélange de chromophore	10
8.3.6 Calcul du volume d'essai distribué	10
8.4 Préparation	10
8.5 Pipettes monocanal à déplacement d'air (conformément à l'ISO 8655-2)	10
8.5.1 Généralités	10